

Comme le précise le Statut de l'Élu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

L'obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Il est préconisé de :

- mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) ;
- de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais)

Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction.

S'agissant des avantages en nature, ils doivent également être inclus dans cet état récapitulatif, qu'ils soient exprimés sous forme numéraire ou non (cas notamment de l'affectation d'un logement). En effet, les avantages en nature constituent une exception au regard du principe de gratuité des mandats, et, l'article 82 du code général des impôts les assimilent à des éléments de rémunération (que l'élu doit, du reste, déclarer dans le cadre de son impôt sur le revenu).

Il s'agit d'un point d'information du conseil municipal qui n'appelle pas de vote de sa part et qui n'a pas vocation à être transmis au contrôle de légalité.

Il est donc présenté ci-dessous l'état récapitulatif exigé par le code général des collectivités territoriales

Membres du conseil municipal de la ville de Soultz	Type de mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais	Avantages en nature
Marcello ROTOLO	- Maire	21 900.78 €	- €	/
Sylviane ROTOLO	- Adjointe	8 517.00 €	- €	/
Luc MARCK	- Adjoint	8 517.00 €	- €	/
Fleur OURY	- Adjointe	8 517.00 €	- €	/
Rémy AUBERTIN	- Adjoint	8 517.00 €	- €	/
Annie DITTRICH	- Adjointe	8 517.00 €	- €	/
Michel TRASMUNDI	- Adjoint	8 517.00 €	421.00 €	/
Maria JONAK	- Adjointe	8 517.00 €	- €	/
Joël HEYDEL	- Adjoint	8 517.00 €	59.86 €	/
Daniel HINDELANG	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Sonia WAQUE	- Conseillère Municipale déléguée	1 800.72 €	- €	/
Alain DIOT	- Conseiller Municipal	- €	- €	/
Francis CORNET	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Mireille KOHLER	- Conseillère Municipale déléguée	1 800.72 €	- €	/
Bruno NEVEUX	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Martine LEDIN	- Conseillère Municipale	362.42 €	- €	/
Khalid ISMAILI	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Luis Filipe QUINTAS	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Sébastien DREYFUS	- Conseiller Municipal délégué	1 800.72 €	- €	/
Céline VISENTIN	- Conseillère Municipale déléguée	1 800.72 €	- €	/
Julie WALTER	- Conseillère Municipale déléguée	- €	- €	/
Marie ZANDONELLA	- Conseillère Municipale	- €	- €	/
Léa DESGRANCHAMPS	- Conseillère Municipale déléguée	1 800.72 €	- €	/
Milena JACQUEMIN LEMARQUIS	- Conseillère Municipale	- €	- €	/
Karine PAGLIARULO	- Conseillère Municipale	- €	- €	/
Laurent PARMENTIER	- Conseiller Municipal	- €	- €	/
Sarah SIOUALA	- Conseillère Municipale	- €	- €	/
Régis OBSTETAR	- Conseiller Municipal	- €	- €	/